



## **AVIS PUBLIC**

### **Modification au calendrier des séances ordinaires du conseil municipal**

Aux citoyens de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville.

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, greffière-trésorière de la susdite municipalité,

**QUE** le conseil municipal de Ste-Gertrude-Manneville a adopté lors de sa séance tenue le 2 Juin 2025, la résolution # 067-06-2025 modifiant le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025.

En vertu de cette résolution :

- La séance ordinaire initialement prévue pour le lundi 6 octobre 2025 est devancée au mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2025, à la même heure et au même endroit.

Cette modification est faite conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), qui restreint les périodes où le conseil municipal peut siéger en raison de l'élection générale municipale prévue le dimanche 2 novembre 2025.

Toute personne intéressée peut consulter le calendrier des séances ordinaires modifié sur le site internet de la municipalité.

Donné à Ste-Gertrude-Manneville, ce 3<sup>e</sup> jour de Juin 2025.

Sandra Boutin  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420 du code municipal)**

Je, soussignée, Sandra Boutin, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Ste-Gertrude-Manneville certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux (2) copies aux endroits désignés entre 9h00 et 16h00 ainsi que sur le site internet de la Municipalité. En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 3e jour de Juin 2025.

Sandra Boutin  
Directrice générale &  
Greffière-trésorière